

COMMISSION : ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

ELU(E) DELEGUE(E) : Patrick RICOU

**ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - CONTRAT STATIONS 2022 - 2028**

RESUME :

Au regard de l'intérêt et des résultats de la politique portée par le Département à destination des stations de ski sur la période 2017 - 2021, il est proposé par le présent rapport d'adopter la nouvelle politique départementale en terme de développement des stations de ski jusqu'en 2028.

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - CONTRAT STATIONS 2022 - 2028

### Exposé des motifs

#### **Le poids des stations dans l'économie des Hautes-Alpes**

Les Hautes-Alpes comptent 27 stations. Celles-ci font l'identité de notre département ; elles en sont aussi la locomotive économique, qu'elles soient stations internationales ou stations villages. En effet, elles comptabilisent les deux-tiers des hébergements, du chiffre d'affaires et des emplois touristiques ; le tourisme qui, lui-même, est le premier secteur d'activité des Hautes-Alpes (35% du produit intérieur brut).

Les Hautes-Alpes comptent 390 000 lits touristiques, c'est moins que la Savoie, département le plus équipé de France, mais davantage que les départements limitrophes de l'Isère et des Alpes de Haute-Provence. L'essentiel de ces hébergements se trouve en station soit 275 000 au total. Une capacité d'accueil qui va encore croître de façon significative dans les prochaines années. 12 000 lits nouveaux sont attendus à l'horizon 2026, l'équivalent de la capacité d'accueil de Puy Saint-Vincent, beaucoup en résidences de tourisme portées par des foncières immobilières pour limiter le phénomène de « lits froids ».

De ce fait, les stations réalisent la majorité des nuitées touristiques des Hautes-Alpes, en saison d'hiver mais aussi, peu le savent, en saison d'été. Ce département a la chance de vivre d'un tourisme des quatre saisons (47 % de nuitées l'été, 38 % l'hiver et 15 % le printemps et l'automne), dépassant 1,2 Md€ de chiffre d'affaires (70% sont réalisés en hiver), avec à la clé 17 500 emplois (30% des actifs du département). 17 millions de nuitées et 900 M€ sont réalisés par les entreprises en stations, qui emploient directement 12 000 personnes. C'est dire leur importance. Ces dernières années, ces stations se sont remises en question, elles ont souvent repensé leur gouvernance, investi avec force et justesse, elles sont plus compétitives, attractives et gagnent des parts de marché depuis 2015.

Toutes bien sûr, comme l'ensemble de notre économie, ont été mises à mal par la crise de la Covid, seuls leur résilience et le soutien de l'Etat ont permis de faire face (300 M€ d'aides directes ont été allouées à l'économie depuis mars 2020). Depuis cette date, l'économie touristique haut-alpine connaît de fortes variations. L'activité s'est effondrée en raison de la fermeture administrative des remontées mécaniques pendant l'hiver dernier (-60% de fréquentation), elle rebondit de façon spectaculaire cette année malgré un niveau d'enneigement naturel historiquement faible. Dans le même temps, jamais autant de visiteurs n'ont été accueillis l'été, en 2020, comme en

2021 ; à ce moment de l'année, l'immense majorité d'entre eux séjourne en station tout en se déplaçant dans l'ensemble du département.

Enfin, les stations ont une réelle capacité d'entraînement sur d'autres secteurs comme l'agriculture ou les travaux publics, à qui elles offrent de nombreux débouchés et permettent la pluriactivité des métiers. Elles ont cette même capacité d'entraînement sur tous les territoires haut-alpins, elles participent aux bons équilibres en maintenant l'activité dans les hautes vallées, en renforçant l'attractivité des vallées en piedmont et des chefs-lieux de canton, au premier rang desquelles Gap, ville Préfecture des Hautes-Alpes.

### **Une période charnière s'ouvre pour la montagne et les stations**

La montagne comme rarement dans son histoire depuis les grands programmes des années soixante (plan neige, barrages hydrauliques, parcs nationaux), suscitent toutes les attentions :

- Celle de l'Etat avec le Plan Avenir Montagnes doté de 640 M€. Un fonds spécifique comprenant un volet de soutien à l'investissement de 300 M€ et un volet d'accompagnement en ingénierie de 31 M€. Ce plan comprend également des mesures destinées à accélérer la transition écologique et améliorer la mobilité des premiers et derniers kilomètres. La Banque des Territoires investira quant à elle 125 M€ dans les foncières immobilières. D'autres mesures sont prévues, en partenariat avec Atout France, la Caisse des dépôts et BPI France, au bénéfice des acteurs de la montagne, afin d'accompagner le rebond, favoriser l'investissement mais également pour relancer les colonies de vacances et les classes de découverte.
- Celle de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui déploie 200 M€ d'investissements, en partie par l'intermédiaire d'un appel à manifestation d'intérêt, qui seront équitablement répartis entre les espaces valléens et les stations des Alpes du Sud sans perdre de vue que les Hautes-Alpes représentent les deux-tiers de l'activité du massif. Ce programme soutiendra les projets confortant les pratiques liées au ski, ceux préparant au mieux la transition des modèles économiques et visant à la neutralité carbone des domaines skiables. Il a été établi à la lumière d'indicateurs économiques et climatiques, notamment l'étude Climsnow qui confirme la bonne résilience de nos stations à l'horizon 2050.

- Celle du Département enfin.

### **L'action du Département des Hautes-Alpes**

Conscient du poids des stations dans l'économie locale et des enjeux liés aux évolutions des attentes des clientèles, aux exigences d'un secteur d'activités fortement concurrentiel et bien évidemment du changement climatique, le Département des Hautes-Alpes lance un ambitieux programme en faveur des stations des Hautes-Alpes.

Ce programme sera doté de 30 M€ pour la mandature et s'articule autour de trois grandes thématiques :

- revaloriser les cœurs de stations (urbanisme, stationnement, mobilité, circulation piétonne, etc.), une étape nécessaire pour la montée en qualité des destinations et des offres en lien avec la revalorisation des hébergements et du cadre de vie ;
- soutenir la modernisation des domaines skiables alpins ou nordiques (remontées mécaniques, travaux de pistes, services à la clientèle, réseaux de neige de culture sous le prisme de la bonne gestion de la ressource en eau et de la modération de la consommation d'énergie) ;
- poursuivre la diversification des activités (un processus au long cours engagé depuis trois décennies déjà) et aller plus loin encore en matière de transition climatique.

Cette action volontariste pour les stations des Hautes-Alpes en appellera d'autres en faveur des grands sites touristiques comme les grands cols, les hauts lieux d'activités de pleine nature, le lac de Serre-Ponçon, les sites naturels ou patrimoniaux remarquables. La ligne directrice restera la même : trouver un point d'équilibre entre la préservation d'une nature d'exception, notre plus grande richesse, et sa valorisation afin de pouvoir continuer à vivre et entreprendre dans les Hautes-Alpes.

Je vous propose de soumettre ce rapport au vote.

Votre délibération pourrait prendre la forme proposée dans le projet ci-après.

Le Président

Jean-Marie BERNARD



## **PROPOSITION DE DELIBERATION**

### **ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - CONTRAT STATIONS 2022 - 2028**

Vu l'article L. 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015,

Vu l'avis de la commission ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE du 31 mars 2022,

#### **Considérant :**

- que l'activité des stations de ski constitue un poids économique majeur dans l'économie touristique ;
- le nombre d'emplois générés par l'activité ski ;
- les besoins en investissement identifiés par les différentes collectivités pour :
  - revaloriser les cœurs de stations pour la montée en qualité des destinations et des offres en lien avec la revalorisation des hébergements et du cadre de vie ;
  - soutenir la modernisation des domaines skiables alpins et/ou nordiques ;
  - poursuivre la diversification des activités et aller plus loin encore en matière de transition climatique ;

#### **Le Conseil Départemental décide :**

- d'adopter la nouvelle politique départementale en terme de développement des stations de ski jusqu'en 2028,
- de décliner cette politique autour de trois grandes thématiques :
  - la revalorisation des cœurs de stations (urbanisme, stationnement, mobilité, circulation piétonne, etc.), une étape nécessaire pour la montée en qualité des destinations et des offres en lien avec la revalorisation des hébergements et du cadre de vie ;
  - le soutien à la modernisation des domaines skiables alpins ou nordiques (remontées mécaniques, travaux de pistes, services à la clientèle, réseaux

- de neige de culture sous le prisme de la bonne gestion de la ressource en eau et de la modération de la consommation d'énergie) ;
- la poursuite de la diversification des activités (un processus au long cours engagé depuis trois décennies déjà) et aller plus loin encore en matière de transition climatique.
- de doter cette politique d'une enveloppe de 30 M€,
  - d'inscrire lors des prochaines étapes budgétaires, les enveloppes financières nécessaires,